

AIDE AU LOGEMENT POUR LES SAISONNIERS AGRICOLES PAR ACTION LOGEMENT

L'aide aux saisonniers agricoles permet aux saisonniers agricoles d'obtenir une aide de 600 € (150 € par mois) maximum pour se loger.

La demande d'aide peut être renouvelée une fois, sur une année civile différente, si les conditions d'éligibilité sont toujours réunies.

Pour bénéficier de cette aide, il faut remplir et envoyer un dossier, accessible en cliquant [ici](#)

<https://www.actionlogement.fr/le-secteur-agricole/l-aide-aux-saisonniers-agricoles>

Action Logement :

19/21 quai d'Austerlitz

75013 - Paris

<https://www.actionlogement.fr>